

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

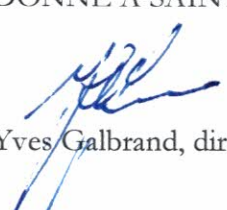
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME 475 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN DE MODIFIER LES
DIMENSIONS DE DEUX AIRES D'AFFECTATION**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202303-021, le premier projet de règlement numéro 561 intitulé : «1^{er} projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme 475 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les dimensions de deux aires d'affectation. »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril à compter de 18h00**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 561, ayant pour objet d'agrandir l'aire d'affectation Commerciale mixte englobant les lots 4 145 841, 4 146 370, 4 145 845, 6 131 912 et une partie du lot 4 145 850 dans l'aire d'affectation Commerce artérielle.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. L'article 2 concerne l'aire d'affectation Commerciale mixte englobant les lots 4 145 841, 4 146 370, 4 145 845, 6 131 912 et une partie du lot 4 145 850.

L'illustration de la zone peut être consultée au bureau de la Municipalité.

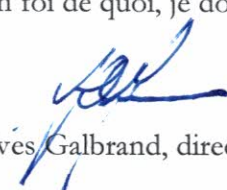
DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 20^e JOUR DE MARS 2023


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 20 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de mars 2023


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

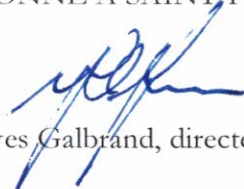
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN DE
MODIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202303-023, le premier projet de règlement numéro 562 intitulé : «1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier plusieurs dispositions »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 avril à compter de 18h00**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 561, modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier plusieurs dispositions.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. L'article 2 concerne les zones Ca-103 et Cm-111.
6. L'article 3 concerne la zone F-46.
7. L'article 4 concerne la zone Ca-102.
8. Les articles 5 à 9 concerne l'ensemble de la municipalité.

L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la Municipalité.

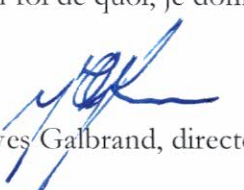
DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 20^e JOUR DE MARS 2023


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 20 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de mars 2023


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier